



DDTC



Mars 2017

DÉCLARATION LIMINAIRE CT du jeudi 2 mars 2017

La DDCT demande aux membres de son CHSCT de se positionner vis-à-vis de la réforme concernant les Maisons des Associations.

Comme vous le savez, la **CFDT** n'est pas contre les réorganisations qui consistent à s'adapter aux nouveaux besoins des Parisiens à condition que tout ait été pensé et anticipé en amont.

Développer de nouvelles offres de prestations et améliorer le service rendu aux usagers sont certainement deux objectifs que les agents partagent. Mais pour que chaque agent s'approprie une réorganisation, il est indispensable que celle-ci fasse sens et que les moyens alloués soient à la hauteur de l'ambition voulue par la Municipalité.

Si la **CFDT** reconnaît bien volontiers la création de nouveaux postes compte tenu de l'élargissement des missions des Maisons de la vie associative et citoyenne, elle dénonce encore une fois, un manque d'anticipation concernant les locaux. De nouveau, la Municipalité est dans l'incapacité de proposer un projet de réorganisation sans faille. Tout comme à la DPSP ou bien à la DPA, la DDCT met la charrue avant les bœufs. Le manque de locaux trouvés pour mener une réorganisation devient un mode de fonctionnement.

À chaque fois, la **CFDT** a dénoncé cette manière de faire et à chaque fois la Direction concernée à continuer son chemin sans se remettre en cause ni être à l'écoute des organisations syndicales. Allez-vous continuer encore longtemps à faire fi des revendications qui n'ont que comme objectifs, de défendre les intérêts des agents ?

Ce qui est certain, c'est que tout cela contribue à l'apparition des risques psycho-sociaux que la Municipalité dit vouloir combattre.

Pour la **CFDT**, il perdure des zones d'ombre dans ce projet. Hors mis les problèmes de locaux cités plus haut, la question de l'organisation de l'entretien des locaux à la fermeture des MVAC après leur occupation par une association, se pose. Qui va remettre en état les locaux ? Les membres de l'association ou les agents de la Ville. Ceci n'apparaît pas dans le chapitre qui fait référence à la convention.

Pour ce qui est de la sécurisation des MVAC, qui va être missionné ? Les agents de la DPSP ou des salariés du secteur privé ? Cet aspect du problème n'est pas abordé dans le document qui nous est présenté.

La **CFDT** reconnaît que la Direction a fait un gros travail d'information à travers de nombreuses réunions, que les agents ont été accompagnés pour vivre au mieux cette réorganisation et qu'ils aient participé à la rédaction du règlement intérieur ainsi qu'à l'élaboration des fiches métier et de poste, la CFDT votera abstention pour les raisons évoquées précédemment.